



Centre de gestion
de Seine-et-Marne
Fonction Publique Territoriale

**DÉLIBÉRATION N° 2021.03
AFFECTATION DU RESULTAT 2020**

L'an deux mil vingt-et-un, le 4 février à 9 h 30, s'est réuni en son siège, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de Seine-et-Marne dûment convoqué le 26 janvier 2021, sous la présidence de M^{me} Anne THIBAUT - Présidente du Centre de Gestion, Maire d'ARVILLE.

TITULAIRES PRÉSENTS

Mme THIBAUT Anne	Maire de ARVILLE	Présidente
M. HEESTERMANS Jacques	Adjoint au maire de CESSON	Vice-président
Mme KULPA-BETTENCOURT Jocelyne	Adjointe au maire de MAUPERTHUIS	Vice-présidente
M. VISKOVIC Mathieu	Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Paris-Vallée de la Marne	Vice-président
M. CHOMONT Gérard	Maire de CRÉGY-LÈS-MEAUX	Vice-président
Mme BOURDIER Monique	Maire de BOULEURS	Membre Titulaire
Mme VERTENEUILLE Nicole	Adjointe au maire de TORCY	Membre Titulaire
Mme BUROT Nicole	Adjointe au maire de ÉVRY-GRÈGY-SUR-YERRES	Membre Titulaire
M. RATIER François	Adjoint au maire de NANTEAU-SUR-ESSONNE	Membre Titulaire
M. TAILLEFUMIER Christian	Conseiller municipal de HÉRICY	Membre Titulaire
Mme FERRER Eliane	Vice-Présidente de la Communauté de Communes de L'Orée de la Brie	Membre Titulaire

TITULAIRES PRESENTS EN VISIOCONFÉRENCE

M. BOUSSANGE Julien	Adjoint au maire de CLAYE-SOUILLY	Membre Titulaire
Mme COURET Ghyslaine	Adjointe au maire de MONTÉVRAIN	Membre Titulaire

SUPPLÉANTS EN VISIOCONFÉRENCE

Mme Valérie BENARD	Conseillère municipale de FONTENAY TRESIGNY	Membre suppléant
Mme Françoise SAVY	Conseillère municipale de COMBS LA VILLE	Membre suppléant

Mme Annie FERRI	Adjointe au Maire de CHELLES	Membre suppléant
-----------------	------------------------------	------------------

SUPLÉANT PRÉSENT (ne prenant pas part au vote)

M. DURAND Serge	Adjoint au maire de LE MÉE-SUR-SEINE	Membre suppléant
-----------------	--------------------------------------	------------------

EXCUSÉS

Mme VACHER Joëlle	Adjointe au maire de VERNEUIL-L'ETANG	Membre Titulaire
M. CHANCLUD Gérard	Maire de la CHAPELLE-LA-REINE	Membre Titulaire
M. BOUCHART François	Maire de ROISSY-EN-BRIE	Membre Titulaire
Mme DUTRIAUX Nathalie	Adjointe au maire de CHAUMES-EN-BRIE	Membre Titulaire
M. JACOTIN Bernard	Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie	Membre Titulaire
Mme SALLES Marie-Martine	Adjointe au maire de COMBS-LA-VILLE	Membre Titulaire
M. SNAKOWSKI Patrick	Adjoint au maire de LONGPERRIER	Membre Titulaire
M. SEGURA Thierry	Maire de BOISSETTES	Membre Titulaire
Mme MICHARD Céline	Conseillère municipale de ROZAY-EN-BRIE	Membre Titulaire
M. GROSLEVIN Gilles	Maire de SOLERS	Membre Titulaire
Mme LEVAILLANT Pascale	Maire de LUMIGNY-NESLES-ORMEAUX	Membre Titulaire
Mme VIELPEAU Emmanuelle	Adjointe au maire de MEAUX	Membre Titulaire
Mme BOISSOT Colette	Adjointe au maire de CHELLES	Membre Titulaire
Mme DUPUY Marie-Liesse	Adjointe au maire de MELUN	Membre Titulaire

ASSISTAIENT A LA SÉANCE

LECLERC Chrystel	Directrice Générale des Services
FABRIZI Julie	Directrice générale adjointe
PETROVIC Stéphanie	Assistante de direction

<i>Membres titulaires du Conseil d'Administration</i>	27
<i>Membres suppléants du Conseil d'Administration</i>	27
<i>Quorum</i>	14
<i>Présents</i>	16
<i>Pouvoir</i>	0
<i>Votants</i>	16

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,
Entendu l'exposé de Mme la Présidente,

VU :

- le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2311-5,
- la délibération du Conseil d'administration du 4 février 2021 portant adoption du compte administratif 2020,

CONSIDÉRANT :

- que l'article L.2311.5 du Code général des collectivités territoriales précise **que** l'affectation du résultat de l'exercice se fait après le vote du compte administratif,
 - que seul le résultat excédentaire de la section de fonctionnement au titre des réalisations fait l'objet d'une délibération du Conseil d'administration,
 - que l'affectation du résultat doit au moins couvrir le besoin d'autofinancement de la section d'investissement tel qu'il apparaît au compte administratif,
 - les résultats de clôture obtenus au compte administratif 2020 présenté et adopté en cette même séance, à savoir :
 - un excédent de 5 901 910.55 € en section de fonctionnement
 - un déficit de 196 921.32 € en section d'investissement
 - un déficit de restes à réaliser 48 309.09 € en section d'investissement
- soit un besoin de financement de 245 230.41 €,

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DECIDE

D'affecter les résultats de clôture du budget 2020 de la manière suivante :

- 196 921.32 € en dépenses au chapitre 001 section d'investissement - Déficit antérieur reporté
- 245 230.41 € en recettes au compte 1068 section d'investissement - Excédent de fonctionnement capitalisé
- 5 656 680.14 € en réserve au chapitre 002 section de fonctionnement - Excédent antérieur reporté

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Fait à LIEUSAIN, le 05/02/2021

La Présidente,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Transmis en Préfecture le : 11/02/2021

Date d'affichage le : 11/02/2021

La Présidente du Centre de Gestion,
Maire d'Arville



Anne THIBAUT,
Chevalier de l'ordre national du Mérite